



PACTE DE PARTENARIAT DE COVOITUREZ MALIN !

Activités de proximité participatives d'une mobilité durable

Vallée de l'Aude

Préambule

L'association La T.R.A.M.E. - Transition avec le Réseau Audois de la Mobilité Écoresponsable – est porteuse du label ECOSYST'M remis par la Fédération qui soutient et renforce l'entraide solidaire pour désenclaver les territoires peu ou non desservis par des transports collectifs.

La T.R.A.M.E. représente la Fédération ECOSYST'M sur son territoire pour développer le covoiturage citoyen et solidaire : COVOITUREZ MALIN !

L'adhésion des habitants à la T.R.A.M.E donne accès au service de covoiturage de proximité qui s'applique sur des trajets réalisés sur le territoire de la Vallée de l'Aude - le plus souvent inférieurs à 30 kms - et aux services offerts par les activités locales Partenaires de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Monnaie ECOSYST'M

La mise en place d'une « monnaie » locale fait partie intégrante du dispositif COVOITUREZ MALIN ! Il s'agit de Bons d'Echanges – les TRAMES - distribués aux covoitureurs par la T.R.A.M.E et ses Relais (liste sur www.latrame.fr), aux covoitureurs.

Elle est constituée de tickets kilométriques au recto, et de TRAMES d'une valeur de 0,25 € au verso.

Les TRAMES acquis en pratiquant le covoiturage de proximité, sont utilisables par les particuliers auprès des activités Partenaires de Proximité, qui acceptent de les recevoir et les échantent contre des € auprès de l'association la T.R.A.M.E.

L'adhésion des Partenaires de Proximité est gratuite. Elle se fait auprès de la T.R.A.M.E, et de ses Relais.

Elle est exclusivement réservée aux commerçants et autres activités de proximité de la Vallée de l'Aude.

Les grandes enseignes ne peuvent pas adhérer à COVOITUREZ MALIN !

Les commerçants bénéficiant d'une franchise d'une de ces grandes enseignes, peuvent adhérer en leur qualité de commerce indépendant, et non au titre de la grande enseigne pour laquelle ils sont franchisés.

Les activités économiques de proximité, répondant aux critères d'adhésion de COVOITUREZ MALIN ! peuvent y adhérer, sur décision de la T.R.A.M.E.

Dynamique de proximité pour les commerces et activités de la Vallée de l'Aude

Être Partenaire ECOSYST'M pour un commerce de proximité de la Vallée de l'Aude, c'est :

- Accepter les TRAMES comme monnaie d'échange pour les achats,
- Promouvoir la mobilité de proximité en affichant l'enseigne COVOITUREZ MALIN ! sur la devanture du magasin,
- Contribuer au déploiement du covoiturage COVOITUREZ MALIN ! en offrant des services pratiques qui favorisent la mobilité des covoitureurs,
- Afficher son adhésion et sa participation à une démarche durable et solidaire.

C'est aussi bénéficier de la communication qui accompagne COVOITUREZ MALIN ! qui souligne l'implication des Partenaires de Proximité au dispositif de covoiturage.

Art 1 > Objet du Partenariat de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Le Pacte de Partenariat de Proximité est destiné aux activités économiques locales implantées sur le périmètre des 137 communes de la Vallée de l'Aude, qui souhaitent apporter une contribution active au covoiturage de proximité.

Son objet est de formaliser les conditions à remplir pour devenir Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Art 2 > Inscription du Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Pour adhérer au dispositif de covoiturage, le Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN ! doit s'acquitter des formalités suivantes auprès de la T.R.A.M.E, ou de ses Relais :

- Signer le Pacte de Partenariat de Proximité COVOITUREZ MALIN ! en indiquant le nom et l'objet de l'activité,
- S'engager à offrir 1 ou 2 services de proximité (ou davantage) aux adhérents covoitureurs COVOITUREZ MALIN !

L'inscription d'un Partenaire de Proximité est matérialisée par la remise de l'enseigne COVOITUREZ MALIN ! à afficher sur la devanture de l'activité, bien en vue des passants.



Lors de son adhésion, le Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN ! autorise la T.R.A.M.E à accéder aux informations enregistrées, notamment pour résoudre certains problèmes techniques ou répondre aux réclamations.

Art 3 > Mise en œuvre du Pacte de Partenariat de Proximité

Il s'impose à l'ensemble des Partenaires de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Le Partenaire, quel que soit son activité, accepte les termes du Pacte de Partenariat de Proximité en le signant, et adhère ainsi au dispositif COVOITUREZ MALIN ! géré par la T.R.A.M.E.

Il s'engage notamment à :

- Permettre aux covoitureurs de se retrouver au sein de son établissement, pour organiser leurs déplacements en covoiturage.
- Promouvoir le covoiturage COVOITUREZ MALIN ! en étant un relais de diffusion des différents outils de communication transmis par la T.R.A.M.E (distribution de flyers, affichage de visuels, etc.)

Art 4 > Services de proximité aux covoitureurs offerts par le partenaire signataire

Le Partenaire de Proximité choisit dans le catalogue de services ECOSYST'M annexé au Pacte de Partenariat de Proximité, des services de proximité (2 ou davantage), et indique au bas de ce Pacte de Partenariat de Proximité, ceux qu'il s'engage à assurer.

Cette liste de services de proximité n'est pas exhaustive et peut être enrichie par de nouveaux services proposés par les Partenaires de Proximité COVOITUREZ MALIN ! Ces services pratiques seront soumis à la Fédération ECOSYST'M pour validation afin d'être intégrés au catalogue.

Pictogrammes



Chaque service est représenté par un pictogramme.

Les pictogrammes de services choisis par un Partenaire de Proximité, doivent obligatoirement être affichés sur sa vitrine, et associés à l'enseigne COVOITUREZ MALIN ! Ils peuvent être disposés horizontalement ou verticalement, selon les configurations.

Le Partenaire de Proximité, signataire du Pacte de Partenariat de Proximité COVOITUREZ MALIN !

sera informé de toutes les évolutions qui pourraient intervenir. Il aura un délai d'un mois pour signaler son éventuel désaccord à la T.R.A.M.E.

Le Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN ! reconnaît avoir lu et accepté les conditions et modalités de ce partenariat.

Partenaire de Proximité COVOITUREZ MALIN !

Nom, prénom : -----

Dénomination et raison sociale : -----

valide et accepte le Pacte de Partenariat de Proximité COVOITUREZ MALIN !.

Choix de services de proximité

- 1- -----
- 2- -----
- 3- -----

Date : -----

Signature précédée de la mention manuscrite :
« *lu et approuvé* »

Cas particulier des enseignes franchisées :

Le gérant d'une activité commerciale franchisée, adhère à COVOITUREZ MALIN ! en tant que commerce indépendant de la franchise.

Signature du gérant du commerce franchisé, précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* » :

CONTACT

La T.R.A.M.E.

Marianne LARGUIER

Email : contact@latrame.fr

Site web : www.latrame.fr

Tél mob : 07 86 74 05 85

Lundi et mardi : PRAE Charles Cros, 11300 PIEUSSE
Mercredi et jeudi : 1 bd Jean Bourrel, 11500 QUILLAN